

COMMISSION CIVISME
SAMEDI 4 DECEMBRE 2004

« Sur la communauté turque en France »

Liste des présents :

Mesdames Aleth Briat (Ile-de-France), Maris-Laure Duffaud (Grenoble), Jacqueline Garin (Grenoble), Anne Gaschy (Alsace), Fabienne Laude (Nord-Pas-de-Calais), Janine Michelon (Grenoble), Michèle Poncelet (Grenoble), Nicole Romano (Aix-Marseille), Michèle Urvoas (Bretagne)

Messieurs Hubert Boulet (Lyon), Daniel Letouzey (Basse-Normandie), Pierre Kerleroux (Ile-de-France), Claude Morillon (Poitiers), Jean-Marie Noël (Ile-de-France), Jacques Seguin (Poitiers)

Excusés : Christine Guimonnet (Picardie), Véronique Poggioli (Champagne-Ardennes)

Notre intervenante : **Mme Gaye Petek**, directrice de l'association ELELE-Migrations et cultures de Turquie, membre de la rédaction de la revue « Hommes et migrations », membre du Haut Conseil à l'Intégration, conseillère auprès de Mme Nelly Olin (Ministre déléguée à l'intégration à et l'égalité des chances), ancien membre de la commission Stasi.

Quand et d'où sont venus les Turcs ?

L'immigration turque est arrivée en France au début des années 70. C'était une immigration économique, mais les familles ont suivi assez vite. Après le coup d'Etat militaire de septembre 1980, il y eut une vague de réfugiés politiques. Mais l'immigration économique n'a jamais cessé. La masse des 400 000 Turcs de France vient du monde rural, à la différence des 3.2 millions de Turcs d'Allemagne, dont beaucoup sont originaires des villes ou de la zone côtière de la mer Egée, plus développée. Ils viennent soit d'Anatolie de l'Ouest (Denizli, Afyonkarahissar), soit de Konya et la Cappadoce, soit de la côte de la mer Noire, soit des régions de Tokat, Sivas plus au sud, soit du Kurdistan (frontière syrienne, frontière géorgienne).

Le patronat a apprécié à travailler dur, donc, via l'office national de l'immigration, il a fait venir d'autres Turcs, utilisant des contrats nominatifs qui concernaient des parents, voisins, amis désignés par les Turcs déjà présents. Se sont donc constitués des « villages bis ». A Sainte-Sigolène, en Haute-Loire, il y a 500 Turcs sur 6000 habitants, dont 496 viennent du même village près d'Afyon, qui s'appelle Emilza. Dans l'Orne, à Flers, 80 % des Turcs viennent de Posof, tout près de la frontière de l'ex-URSS. Un fonctionnement villageois se recrée, on fait venir l'imam du village. Cela ne facilite pas l'intégration dans la société française, d'autant que pendant 20 ans, la France n'a rien fait pour accueillir les nouveaux venus. Ceux-ci ont été absorbés par le creuset communautaire.

Rester en France en restant Turcs :

Au début des années 80, la communauté turque a commencé à comprendre que le retour n'était plus, et ne serait plus à l'ordre du jour. Avant, les hommes disaient « Dans quatre ans, je rentre ». Puis ils ont fait venir la famille, et ont dit : « On attend encore quatre ou cinq ans ». Puis il y a eu les enfants à l'école française, il y a eu des enfants nés en France, le coup d'Etat en Turquie. Ils ont compris qu'il faudrait rester plus longtemps, jusqu'à la fin des études des enfants. Cette prise de conscience a entraîné une peur panique : « Comment

allons-nous faire pour ne pas rentrer changés ? Pour rentrer en pouvant dire : je suis tel que je suis parti ? » C'était schizophrénique, parce qu'il fait savoir que là-bas au pays, les gens attendent au contraire que les émigrés reviennent changés. J'ai fait une enquête sur ce point en Turquie, un article et une exposition sur les gens rentrés après quinze ans et je leur ai demandé : « Comment vous a-t-on accueillis ? ». Et ils m'ont répondu : « Comme des fous. Parce que nous rentrons alors que tout le monde veut partir ! » Pour parler familièrement, on leur disait aussi : « Comment ça ? Tu es toujours aussi plouc que quand tu es parti ? »

Comment faire ?

Pour ne pas trahir l'héritage des traditions, pour rester en France en restant turcs, les Turcs de France ont **développé des stratégies. Ils ont vécu tous ensemble**, regroupés dans les mêmes bâtiments comme le quartier de la Résidence à Mâcon où il y a 83% de Turcs. Ils refusent tout déplacement loin du lieu de vie commune.

Deuxième stratégie : **avoir des commerces du pays** (restaurants, épiceries, boulangeries, grossistes, marchands de meubles).

En troisième lieu, **on prend des nouvelles du pays**. Six quotidiens turcs sont vendus en France. 98% des foyers turcs sont équipés de paraboles et reçoivent 12 chaînes turques, dont 3 islamiques. En région parisienne, la radio arabe Radio-Soleil héberge deux fois deux heures des émissions en turc, le mardi et le jeudi. Il y a une émission en turc sur RFI le dimanche matin et le samedi après-midi, une émission sur Paris-Pluriel. Il y a des Turcs qui ne savent pas qu'il y a eu un referendum au sein du parti socialiste français sur l'Europe mais qui savent qu'on a élu le maire dans tel petit village du fond de la Turquie.

Autre stratégie, **la création de nombreuses associations**. 450 environ, dont 80% sont culturelles. Sur ces 80%, les deux tiers sont liées aux autorités turques (islam officiel) et un tiers à l'islam radical. Cet islam radical comprend quatre organisations principales dont la tête est en Allemagne : **le Milli Görüs** (la Vision nationale), **le groupe Suleymanci** (beaucoup d'activités pour les enfants), **le groupe Kapbanci**, un groupe dur, des sunnites pro-iraniens avec leurs femmes totalement voilées en noir, et enfin **le groupe Nurcu**, plus culturel, plus discret.

Le reste des associations est de type socio-culturel, comme la mienne, l'ELELE, Ataturque à Nancy, l'ASTU à Strasbourg, Bleu-Blanc-Turc à Mâcon.

Dernier rempart : le mariage arrangé :

Donc, par tous les moyens que nous venons de voir, la normativité communautaire est installée. Est-ce que cela empêche les individus d'évoluer selon leur volonté, surtout les jeunes nés ici ou venus ici tout petits, qui sont allés à l'école française ? Cela ne suffit pas. Pour éviter que ces jeunes se marient entre eux ou avec des Français et donc entrent dans un processus d'assimilation, il reste à recourir au contrôle des alliances matrimoniales. On va donc systématiquement marier les jeunes avec des Turcs, mais des Turcs venus de Turquie. Donc il y a là aujourd'hui à nouveau un important regroupement familial, comme pour les Marocains, lié au mariage des secondes générations qui sont soit des lycéens qui arrivent en terminale (« Dès que tu as ton bac, pendant les vacances au pays, on fait ton mariage avec le cousin ou la voisine ») soit des jeunes filles arrivées en Troisième, qu'on ramène au pays pour qu'elles suivent l'école coranique là-bas. Ce qui est plus rare.

Ces mariages sont la garantie d'une non assimilation à moyen terme, mais aussi un coup de pouce à un membre de la famille qu'on fait venir en Europe. Epouser une fille installée en France permet à un gars de là-bas d'obtenir une carte de séjour. Dans le cas des Turcs et contrairement à ce que pense Monsieur Sarkozy, il y a très peu de mariages blancs, peut-être 10 %. Le but est de maîtriser la capacité que peuvent avoir les enfants de devenir de jeunes Français.

Le triste sort des brus importées :

Les jeunes nés là-bas ont le plus souvent reproduit à l'âge du mariage le contexte parental, donc ils acceptaient le mariage arrangé. Depuis quatre ou cinq ans, on voit de plus en plus de rébellion, surtout chez les filles. Les garçons, pour l'heure, sont dans une attitude assez opportuniste : ils perdent assez peu de leurs prérogatives. Ils font plaisir à leur mère et le lien oedipien mère-fils, dans la société turque est particulièrement fort. La mère va prendre la bru sous sa coupe et va l'« éduquer ». Ainsi, la mère prend un vrai pouvoir. Les garçons ont une femme à la maison et un certain nombre d'entre eux a une vie ailleurs, une compagne, une concubine, voire des enfants. Au pire, donc, la pauvre fille qui arrive de Turquie est entre les mains de sa belle-mère, à la limite de la situation d'esclave, a un mari quasiment absent, qui vient de temps en temps caresser la tête des enfants mais qui vit sa vie et ses nuits ailleurs. Les femmes turques les plus en détresse en France, ce sont ces brus. Elles ne parlent pas le français, elles sont arrivées du village, elles ne connaissent pas la société française et ses rouages. Elles sont perdues.

Les réactions des filles nées en France :

Pour ce qui est des filles nées en France, les unes acceptent, par refus du conflit ou par peur. Certains rejoignent l'islam radical qui peut être un moyen de sortir de la normativité familiale, de dire au père « Je connais mieux l'islam que toi, l'islam n'a jamais dit qu'une fille ne pouvait pas travailler, qu'on pouvait marier sa fille de force... ». Le père accepte : la fille va trouver dans l'association islamiste un garçon de son choix, elle fera des études.

Certaines filles ne veulent pas de conflit, acceptent de se marier, puis divorcent, vont à la préfecture, dénonçant leur mari arrivé d'Anatolie comme un mari imposé. Ce mari peut alors être renvoyé là-bas par les autorités françaises.

Certaines se rebellent tout de suite, souvent des jeunes filles de Terminale, qui refusent le mariage imposé pendant les vacances, qui veulent poursuivre des études en France, en aiment un autre. Elles demandent de l'aide. Mon association est souvent appelée à l'aide à propos de tel ou tel cas. Nous discutons avec les jeunes filles pour apprécier leur capacité d'autonomie. On essaye de voir si une médiation est possible mais les filles, en général, n'acceptent la médiation que si elle est postérieure à leur départ du foyer parental, par peur d'être enfermées à double tour. Elles partent. Parfois, c'est l'échec. J'explique toujours aux filles qu'il faudra trouver un travail vite, que l'aide aux jeunes majeurs prend fin à 21 ans, qu'il ne fait pas rêver tout de suite à de longues études, qu'il vaut mieux songer à des études plus courtes, par exemple un BTS. Il y a la solitude, le fait d'être coupée de la famille, du milieu culturel ; certaines ne tiennent pas le coup. D'autres, très battantes, prennent leur avenir en main et réussissent des parcours intéressants. D'autres encore, qui partent avec des Français, réussissent en général encore mieux avec un soutien mutuel, le soutien de la famille du jeune Français, et assez souvent, une médiation ultérieure permet de renouer un lien avec la famille turque, deux ou trois ans plus tard.

Donc, une population où la première génération est en repli, qui communique peu avec son environnement. A Andrézieux-Bouthéon, dans le Forez, ils sont là depuis trente ans. Le maire m'appelle car il n'y a pas de cité en péril, pas de délinquance mais 26% de vote Front National aux dernières élections. Cela s'explique entre autres par le repli d'une communauté étrangère qui ne communique pas. La municipalité a tenté d'inclure les Turcs dans une démarche de mémoire collective de la ville et ce fut un échec. J'y suis allée, j'ai discuté à la

mosquée et finalement sont venus au comité de pilotage quatre femmes turques, trois hommes et des jeunes.

Une population où se remarque une grande détresse des jeunes, même pour les garçons. Il y a rupture du couple dans les trois quarts des couples forcés. Et cela ne va pas bien dans les têtes. Il y a un trop grand poids de la famille qui prend le contrôle de l'avenir de ces jeunes. Je pense que les Turcs partent dans la société française, surtout lorsqu'ils ont fait des études, avec moins de handicaps que les jeunes Beurs ; ils n'ont pas le handicap du passif colonial, ils peuvent passer pour Européens, ils peuvent très bien réussir. Mais il y a des empêcheurs de tourner en rond, ce sont les parents. Jusqu'à quand les jeunes Turcs vont-ils subir cela ? Quand y aura-t-il une levée de boucliers massive qui fera changer l'attitude des parents ? Si on regarde l'Allemagne, qui a dix ans d'avance sur la France sur ce point, on constate que 45% des jeunes Turcs d'Allemagne se marient entre eux. Il y a moins d'importation de brus que de gendres.

Comment faire évoluer la situation ?

Comment travailler pour aider ces jeunes ? Il faut travailler en prévention. **Ne pas laisser les parents en dehors, les former**, en les convoquant dans les réunions à l'école par des lettres écrites en turc (l'école a encore du crédit !), faire de l'information dans les PMI là où il y a des regroupements de femmes, dans des centres sociaux, où il y a des cours de langue.

Et puis **informer les jeunes**. Nous sommes quelques associations en contacts avec le ministère de l'Education et promovons une action lancée sous le ministère Lang, après l'affaire Fatoumata (une jeune africaine menacée d'un mariage forcé). Mon association (ELELE), le GAMS (Africains), AFSA (Algériens) ont fait beaucoup de sessions de formation en Seine-Saint-Denis auprès des travailleurs sociaux et des enseignants. Nous avons travaillé à Montfermeil, à Clichy-sous-Bois, là où il y a beaucoup d'immigrés. Nous intervenons dans les collèges et les lycées. Un spectacle, dont le thème est « les mariages arrangés » est d'abord présenté devant plusieurs classes. Une ou deux semaines après, nous allons dans les classes avec le professeur principal, chaque association dans une classe. Dans certains, il y a 75% de « non Gaulois ».

Nous lançons le débat, l'attention est grande, les débats parfois durs, avec des garçons qui jouent les durs, mais nous avons l'habitude. Beaucoup de filles n'osent pas parler devant leurs camarades mais viennent nous voir après, en tête-à-tête dans une salle spéciale. Tout cela libère les paroles, informe les jeunes sur leurs droits. Cela les fait réfléchir : « Qu'est-ce que je suis comme individu ? Qu'est-ce qu'on doit à ses parents ? Qu'est-ce qui participe du respect dû aux parents et à leur volonté ? »

Ce sont des sujets qu'ils n'ont pas l'habitude de voir traités surtout devant leurs camarades. Une anecdote : à Montfermeil, en classe de troisième, un garçon turc a défendu la coutume turque de faire venir une fille du pays comme épouse en ajoutant, montrant les filles de sa classe : « Si je sors avec celles-là et qu'après un de mes potes me dit : « Je suis passé dessus », tu vois où est mon honneur ? »

Alors, au fond de la classe, un petit Beur s'est arrêté, s'est tourné vers son camarade et a dit : « Eh, attends ! On est quand même en 2004 ! On n'est pas au Moyen Age ! ». Un jeune Noir a avoué qu'il avait pleuré en regardant la pièce. On a parlé de l'émotion.

Autre anecdote : au Mans, avec un groupe de Beurs très communautaristes, on parle d'amour. L'un d'eux dit : « Si je me marie avec une Française, ma famille dira peut-être oui, mais ma communauté risque de me rejeter. »

Voilà une démarche essentielle. Nous essayons d'étendre cette expérience dans l'Education Nationale, par le bouche-à-oreille. Quand les Africaines du GAMS interviennent contre les

mariages forcés de jeunes filles avec des quadragénaires devant des classes de jeunes filles venues du Mali ou du Sénégal, cela a du poids.

La commission Stasi :

C'est la réflexion sur ce sujet de la non-intégration qui m'a amenée à siéger à la Commission Stasi. La loi sur les signes distinctifs n'a retenu de nos travaux qu'une partie ? Nous avons fait 26 propositions, dont certaines vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des religions dans la sphère publique, et d'autres qui visent à une application plus stricte de la laïcité. Après 150 auditions, nous avons constaté une certaine communautarisation et cela a fait changer certains d'entre nous, comme Alain Touraine. Je trouve déplaisant qu'on dise que notre commission était téléguidée et que ses conclusions étaient prédéterminées. Quand nous avons commencé à travailler, sur les 18 membres, 14 étaient hostiles à une loi. A la fin, 17 ont voté pour, donc pour une loi. Seul Jean Baubérot s'est abstenu, à cause du point sur les signes distinctifs.

Certains membres ont découvert à travers les auditions la réalité des banlieues. Des élèves de banlieue, de province, des militants associatifs sont venus. Cela a fait évoluer des gens comme Marceau Long, qui est un grand Monsieur, comme René Rémond.

En parlant de la laïcité, on a aussi parlé de l'égalité. En 1905, les deux débats n'étaient pas liés ; aujourd'hui, ils le sont. Ma conviction personnelle sur la question des signes religieux distinctifs a toujours été qu'il fallait donner un cadre réglementaire. Je l'avais dit en 1989 en tant que membre du Conseil, national des populations immigrées, devant lequel Lionel Jospin était venu en tant que Ministre. Il y a eu seulement l'avis du Conseil d'Etat. 5 ans après, il fallait une loi. Je pense que l'interdit a une valeur pédagogique : pourquoi dans cette société est-on si mal à l'aise dès qu'on parle d'interdire quelque chose ? L'interdit est formateur. L'individu a besoin de cadres, de limites. Certaines sociétés ont une histoire démocratique et les gens qui viennent ont besoin d'entendre une parole de cadrage qui dire cela.

Quand, il y a quinze ans, au temps du regroupement familial, Mme Veil, alors ministre, nous consultait, je disais qu'il fallait accueillir et passer un contrat avec les gens qui arrivaient. Certains, certaines ONG me traitaient de réactionnaire quand je proposais de contraindre les arrivants à apprendre le français. Moi, je le demandais pour que ces gens ne soient pas discriminés, ne soient pas en butte au racisme, puissent aider leurs enfants pour qu'ils réussissent bien à l'école. Il a fallu quinze ans pour qu'on admette que c'était ce qu'il fallait faire.

DEBAT :

Question : Par qui le spectacle joué devant les élèves a-t-il été élaboré ?

Réponse : Il y a deux spectacles. L'un théâtral, « Les chaînes de Nora », trop réaliste, parcellaire, et l'autre réalisé par un jeune franco-turc de Toulouse qui est un spectacle de marionnettes, qui permet davantage de distance. Le marionnettiste, à la fin du spectacle, vient participer au débat.

Q : Quelles sont les relations entre la communauté turque et les communautés arabes en France ?

R : Il y en a très peu. Elles sont assez mauvaises. Les parents turcs disent à leurs enfants : « Ne va pas avec les Arabes ! ». Et parfois, ils ne mettent pas leurs enfants dans les écoles publiques parce qu'il y a trop d'Arabes. Les mosquées sont uniquement turques. Quand il y a une histoire d'amour entre une fille turque et un jeune Maghrébin, c'est encore pire qu'avec un Français. J'ai vu récemment un cas dans les locaux de mon association : la mère hurlait, s'arrachait les cheveux. Elle ne voulait pas voir le jeune homme. Et la fille avait 28 ans !

Q : Où sont surtout les Turcs en France ? Dans mon établissement, je n'ai jamais vu d'élève turc.

R : IL y en a peu dans le Midi, le Sud-Ouest (sauf Bordeaux), le Nord. Ils sont présents à Paris, dans les 3^e, 10^e, 11^e arrondissements, la banlieue Nord, le Val d'Oise (Poissy, Mantes), l'Essonne (Corbeil, Evry). Ils sont aussi nombreux dans l'Est (Alsace-Lorraine, Belfort, Montbéliard), en Rhône-Alpes (Isère, Oyonnax, la Haute-Savoie), en Auvergne (Clermont, Thiers), Limousin, en Bretagne (Vannes, Quimper), vers Angers, Le Mans, Cholet. Parmi eux, il y a 30% de Kurdes.

Q : Pouvez-vous évoquer l'affaire des foulards de Flers (1)? Et les réactions des Turcs de France à propos du génocide arménien ?

R : J'ai été dépêchée à Flers à l'époque. J'ai rencontré le père, qui a sorti le livre de Milcent (2) et m'a déclaré : « Nous sommes venus en France parce qu'on peut y porter le voile mieux qu'en Turquie »

Sur le second point il faut savoir que la référence identitaire des jeunes Turcs est leur turcité, plus que l'islam. Il y a une fierté nationale sourcilleuse, l'école turque est très patriotique, elle forme des individus très socialisés, conscients des devoirs. Les Turcs de France sont en moyenne plus nationalistes que ceux de Turquie. Là-bas, il y a des progrès, on peut discuter plus librement du problème kurde, du problème arménien dans certaines émissions télévisées. Nous en France, devons éviter dans le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, d'utiliser des formules blessantes, comme la phrase de Monsieur Lamassoure au Sénat, s'adressant aux Turcs pour leur dire : « Continuez à nous courtiser »

Q : Y a-t-il beaucoup de retour au pays ?

R : Le retour annuel pour des vacances est fréquent. Il y a aussi des retours définitifs : pour les adolescents rentrés de France avec les parents, c'est un moment difficile. Les jeunes majeurs tendent à rester en France. L'émigré de retour au pays présente en général la France comme un pays formidable du point de vue de la médecine, de la justice, des droits de chacun.

Q : Il semble que les Turcs défraient eu la chronique judiciaire de la délinquance ordinaire.

R : En effet. Il y a en revanche quelques cas graves liés à la tradition du « crime d'honneur ». (3) Nous travaillons à ce que les mentalités évoluent.

(1) A Flers, dans l'Orne, une collégienne turque dont le père exige qu'elle porte le foulard se voit refuser l'inscription au collège Jean Monnet. Soutenu par un médecin strasbourgeois converti, Thomas Milcent, le père saisit le tribunal administratif. Il a satisfaction mais sa fille est exclue en février 1999, pour refus d'assister sans foulard au cours d'EPS.

(2) Thomas Milcent est plus connu sous le nom de Docteur Abdallah. Militant convaincu du port du voile en classe, il est l'auteur d'un ouvrage, « Le foulard et la République » (Editions Intégrité) qui sert de viatique aux filles voilées en leur expliquant comment contourner toutes les failles de notre législation. On le retrouve régulièrement comme « conseil » de filles voilées et/ou de leurs familles. Elu au Conseil régional du culte musulman d'Alsace, il a mis en place un serveur téléphonique d'aide aux filles voilées. Il collabore au site Oumma.com.

(3) Affaire Nazmiyé par exemple

ELELE Migrations et cultures de Turquie
 20 rue de la Pierre levée
 75011 Paris
 téléphone : 01 43 57 76 28
 courriel : elele-info@yahoo.fr

Pour aller plus loin :

1/ Dans la revue « Hommes et Migrations »

N° 1212, mars-avril 1998 : « **Immigrés de Turquie** » (dossier coordonné par Gaye Petek)

- *Comment peut-on être turc en France ?* par Philippe Dewitte
- *Exode rural et migrations des Turcs et des Kurdes vers l'Europe* par Hasan Basri Elmas
- *Les ressortissants turcs en France et l'évolution de leur projet migratoire* par Gaye Petek
- *Le groupe kurde* par Hamid Bozarslan
- *Nous vivons pour notre honneur. L'identité dans la parenté turque* par Nükhet Sirman
- *Les femmes entre repli et aspirations à l'émancipation* par Pinar Hüküm
- *Comment négocier son destin ? Mobilisations familiales et trajectoires de migrants* par Claire Autant et Véronique Manry
- *Les jeunes originaires de Turquie en quête d'identité* par Hansu Yalaz
- *L'organisation communautaire, du commerce aux associations* par Gaye Petek
- *La communication et l'intrusion satellitaire dans le champ migratoire turc* par Stéphane de Tapia
- *Les migrants de Turquie face à la France, confrontations d'identités* par Riva Kastoryano

N° 1243, mai-juin 2003, *L'été au pays, propos de jeunes issus de l'immigration turque* par Gaye Petek

N° 1248, mars-avril 2004 : « **Femmes contre la violence** »

- *Les trois formes de discrimination subies par les femmes issues de l'immigration* par Juliette Mincès
- *L'accompagnement sociojuridique des femmes confrontées aux mariages forcés* par Christine Jama
- *Mariages forcés : de la réglementation à la réalité* par Gaye Petek
- *Les filles à l'école : de l'égalité des chances à la prévention des mariages forcés ?* par Marie Lazaridis

2/ Revue « Ville-Ecole-Intégration-Diversité » : n° 125, juin 2001

Nouvelles figures de la migration et accueil personnalisé : l'exemple de primo-arrivants de Turquie

par Gaye Petek

3/ « Les Migrations au féminin » (ouvrage coordonné par Mohamed Charef, éditions Sud-Contact, Agadir, 2002 sudcontact@aganirnet.net.ma) : *Les femmes immigrées originaires de Turquie en France : nouvelles problématiques, nouveaux profils* par Gaye Petek

4/ Revue « **Actualités et culture berbères** », n° 24-25

Face aux associations dominées par l'islam, la laïcité est un enjeu crucial pour l'intégration des populations turques

Par Gaye Petek

5/ Revue du CERI : n° 21, janvier-juillet 1996 « **L'immigration turque au féminin** »

Un ouvrage général sur les Turcs : « **Histoire des Turcs** » par Jean-Paul Roux (Editions Fayard)

Notre prochaine commission se propose d'entendre un membre de la Ligue des droits de l'homme.

Rapporteur : Pierre Kerleroux

Mise en page : Christine Guimonnet